



2018

RAPPORT D'ACTIVITÉS

LE SYNDICAT MIXTE SAVOIE DÉCHETS

SOMMAIRE

SAVOIE DÉCHETS	4
Territoire d'intervention	5
Activité 2018 et perspectives	6-9
Organisation institutionnelle et opérationnelle.....	10-11
LA VALORISATION DES DÉCHETS	12
L'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD)	13
Les installations de traitement	13
Le traitement des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI)	13
La chaîne de traitement.....	14-15
L'incinération en chiffres.....	16
L'incinération et l'environnement	17-19
LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES.....	20
Les flux traités	21
Les équipes	21
Le process du centre de tri de Chambéry.....	22-23
Les chiffres.....	24-25
LES INDICATEURS FINANCIERS.....	26
Dépenses et recettes de fonctionnement de l'UVETD	27
Dépenses et recettes de fonctionnement des centres de tri.....	28-29
Tarification des prestations 2018	30

UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE
ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

Savoie[■]**Déchets**

SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS



ÉDITO



Lionel MITHIEUX,
Président

ALLER ENCORE PLUS LOIN

Madame, Monsieur,

Si la priorité des élus de Savoie Déchets reste la maîtrise des coûts et l'engagement environnemental, la recherche de nouvelles voies de valorisation en faveur de la qualité du service public est également le sens que nous voulons donner à notre action.

L'année 2018 a été marquée par la reprise en régie directe du centre de tri de Chambéry. Les volumes de déchets traités, tant par l'UVETD que par les centres de tri, sont en augmentation, respectivement de 3,17 et 1,01%. Un accroissement qui s'explique par la progression du geste de tri mais, dans le même temps, par une production d'ordures ménagères plus conséquente liée à la reprise économique et à l'attractivité du territoire.

Producteur local d'énergie, Savoie Déchets projette de valoriser l'énergie « perdue » de l'UVETD et ainsi augmenter de l'ordre de 50% l'apport de chaleur au réseau de chauffage urbain. Le Syndicat mixte explore par ailleurs de nouvelles voies de valorisation énergétique de déchets spécifiques comme le bois B (déchets de bois peints ou agglomérés) et les CSR (déchets combustibles solides issus des refus de tri) avec l'implantation d'une chaudière biomasse.

L'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique à l'horizon 2022 devra répondre aux objectifs nationaux de doublement du taux de recyclage des plastiques. Une mesure qui ne sera pas sans conséquence pour les centres de tri qui connaîtront une croissance de plus de 20% des volumes collectés. Parallèlement, il convient d'anticiper l'application de la loi de transition énergétique qui prévoit, d'ici 2025, le tri des biodéchets, afin de permettre aux collectivités locales de définir la meilleure stratégie pour leur valorisation.

Peu évoqué jusqu'à présent, l'engagement solidaire de Savoie Déchets ne s'exprime pas seulement lors du principe de secours inter-usines mais auprès d'associations caritatives locales, comme la Banque alimentaire et les Restos du Cœur, ou en matière de coopération internationale lorsque notre expertise est sollicitée.

Ce rapport d'activités destiné à l'information des élus et des usagers du service public retrace en détail une année de résultats et d'actions. Acteur du territoire et de l'environnement, Savoie Déchets poursuit sa mission d'intérêt général, au service de ses membres et des populations concernées.

Je vous en souhaite une agréable lecture.

GÉTIQUE
ÉCHETS



SAVOIE DÉCHETS

256 COMMUNES



534 098 HABITANTS

Savoie Déchets est un Syndicat mixte de traitement des déchets dont les compétences obligatoires sont :

- le **traitement des déchets ménagers et assimilés**,
- le **tri et la valorisation des collectes sélectives**.

Savoie Déchets peut également assurer des prestations de service et répondre à des consultations liées à ses compétences afin de traiter des déchets pour le compte de tiers.



Les collectivités membres bénéficient d'une filière de traitement complète et pérenne.

Être adhérent de Savoie Déchets leur permet de :

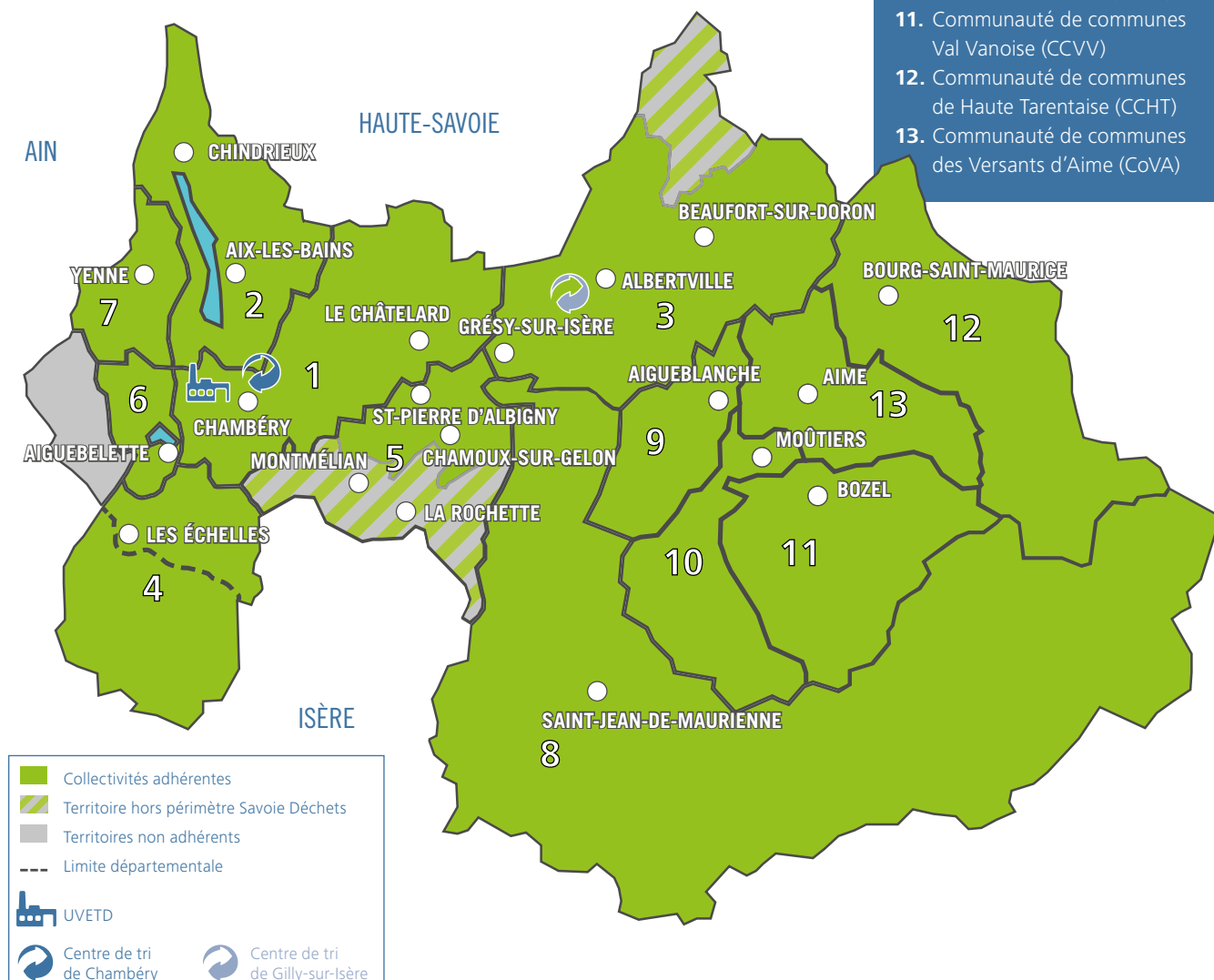
- gérer en direct, en toute indépendance et en toute transparence, des équipements industriels performants,
- contribuer au développement du tri des collectes sélectives,
- participer aux orientations et décisions politiques collectives,
- respecter la réglementation en vigueur et les principes de proximité de traitement des déchets,
- maîtriser les coûts de traitement,
- participer à la production d'énergie locale.

Pour des raisons de proximité, les compétences « Collecte des déchets ménagers et assimilés », « Collecte des produits recyclables » et « Gestion des déchetteries » ont été conservées par les collectivités adhérentes.

LES 13 MEMBRES ADHÉRENTS DE SAVOIE DÉCHETS

1. Grand Chambéry
2. Grand Lac
3. Communauté d'agglomération Arlysère
4. Communauté de communes Cœur de Chartreuse
5. Communauté de communes Cœur de Savoie
6. Communauté de communes du lac d'Aiguebelette (CCLA)
7. Communauté de communes de Yenne
8. Syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères de Maurienne (SIRTOMM)
9. Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche (CCVA)
10. Communauté de communes Cœur de Tarentaise (CCCT)
11. Communauté de communes Val Vanoise (CCVV)
12. Communauté de communes de Haute Tarentaise (CCHT)
13. Communauté de communes des Versants d'Aime (CoVA)

13 COLLECTIVITÉS



REPÈRES

GESTION DIRECTE DES 2 CENTRES DE TRI

Après celui de Gilly-sur-Isère en 2014, Savoie Déchets gère également en régie directe le **centre de tri de Chambéry** depuis le 1^{er} janvier 2018. Ce site emploie 54 agents, dont 30 dans le cadre d'un parcours d'insertion professionnelle.



AUGMENTATION DES DÉCHETS TRAITÉS

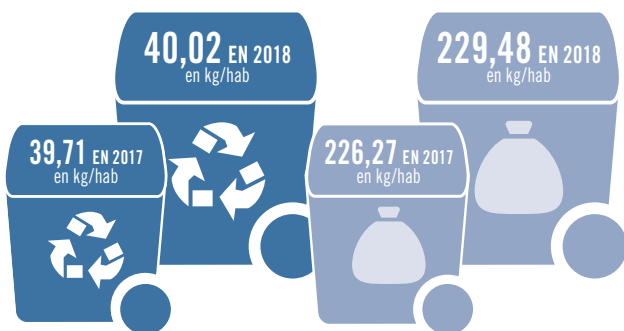
- Les **déchets incinérables** gérés par Savoie Déchets en 2018 représentent 137 401 tonnes, dont 113 805 tonnes traitées à l'UVETD.
- Le tonnage annuel de **collecte sélective** passe à 21 372 tonnes, contre 21 158 tonnes en 2017.
- Dans le cadre de la CSA3D (voir page 9) et répondant au principe de **secours inter-usines**, l'UVETD a géré près de 250 tonnes pour le compte du Syndicat mixte du lac d'Annecy.
- De son côté, Savoie Déchets a **exporté** 23 596 tonnes d'ordures ménagères résiduelles vers d'autres installations de traitement de la région Auvergne-Rhône-Alpes, la capacité de l'UVETD étant insuffisante en période touristique.

+3,17%

DÉCHETS INCINÉRABLES

+1,01%

COLLECTE SÉLECTIVE



La collecte sélective

Les ordures ménagères collectées

PRODUCTEUR LOCAL D'ÉNERGIE

TRANSFORMER L'ÉNERGIE « PERDUE » EN CHALEUR

Savoie Déchets et la Ville de Chambéry ont étudié la possibilité d'augmenter la part de chaleur provenant de l'énergie produite par l'UVETD et ainsi renforcer le mix énergétique du réseau de chaleur. Aujourd'hui, un tiers de cette énergie n'est pas valorisé. L'énergie « perdue » est appelée « énergie fatale ». Le projet consiste à produire de l'eau surchauffée à partir de cette énergie fatale pour alimenter le réseau de chauffage urbain (SCDC). La vente d'énergie au chauffage urbain augmenterait de l'ordre de 50%, passant de 80 à 120 000 MWh/an.

IMPLANTER UNE CHAUDIÈRE BIOMASSE

Le recyclage actuel du bois de classe « B » - peints, vernis ou avec présence de colle comme dans les panneaux en aggloméré - est principalement orienté vers la transformation en matière première. Cette filière est aujourd'hui saturée face à l'augmentation du volume de déchets. Parallèlement, les « CSR » - déchets combustibles solides issus des refus de tri des déchets ménagers ou d'activités économiques - sont brûlés en cimenterie ou envoyés en décharge.

Savoie Déchets explore de nouvelles voies de valorisation de ces déchets spécifiques avec la mise en place, sur le site de l'UVETD, d'une chaudière biomasse pour valoriser énergétiquement le bois B et/ou les CSR. L'énergie produite contribuerait à alimenter le réseau de chauffage urbain et pourrait servir à produire de l'hydrogène.



ÉVOLUTION DU TRI

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Les consignes de tri seront étendues en 2022 à **l'ensemble des emballages ménagers en plastique**. Le geste de tri ainsi simplifié permettra de doubler le taux de recyclage de ces emballages. Avec une **croissance de plus de 20% des volumes collectés**, le fonctionnement des centres de tri sera impacté et d'importants investissements sont à prévoir. Afin de maîtriser les coûts en continuant à assurer un tri de qualité, il est nécessaire de rechercher **des solutions sur une échelle territoriale pertinente**.

Dans ce cadre, Savoie Déchets et les collectivités de la Haute-Savoie, d'une partie de l'Ain et de l'Isère, ont mené en 2018 une étude afin de déterminer une organisation optimale du tri sur ce territoire. L'étude a montré la nécessité de la création d'un centre de tri en Savoie, d'une capacité comprise entre **30 000 et 40 000 tonnes**.



VALORISATION DES BIODÉCHETS

Un tiers du contenu de nos poubelles est composé de biodéchets, déchets alimentaires principalement. La loi de transition énergétique prévoit que d'ici 2025, chaque citoyen devra disposer d'une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères. Ainsi, ces « déchets de cuisine » seront traités et valorisés en vue d'un retour au sol (compostage notamment). L'étude conduite par Savoie Déchets pour la gestion des biodéchets permettra aux collectivités locales de définir la meilleure stratégie de traitement.



SOLIDARITÉ

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Savoie Déchets accompagne, depuis janvier 2018, cinq communes moldaves dans le cadre d'un projet de coopération décentralisée. Il s'agit, avec le soutien de l'ambassade de France de Moldavie, d'améliorer la gestion des déchets ménagers et la qualité des services publics dans les communes moldaves partenaires qui regroupent environ 20 000 habitants. Savoie Déchets intervient en tant qu'assistant au maître d'ouvrage pour la réalisation d'un centre de tri, **projet pilote sur le territoire moldave**.

UN SOUTIEN ACTIF AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

Savoie Déchets apporte un soutien financier à des projets réalisés sur son territoire ou pour l'action d'associations intervenant à l'échelle départementale. En 2018, une subvention de 250 000 € a été affectée à la mise en place d'une plateforme départementale pour la **Banque alimentaire et les Restos du Cœur**.

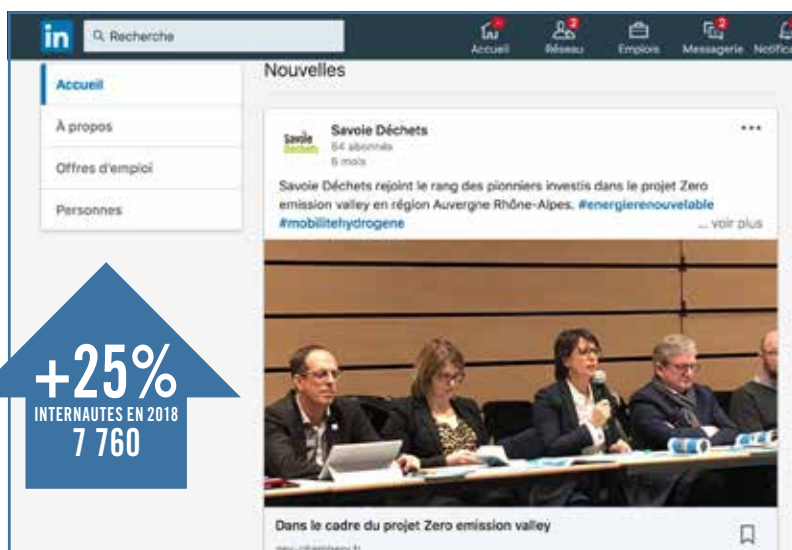


INFORMATION ET SENSIBILISATION

COMMUNICATION DIGITALE

Le site internet de Savoie Déchets www.savoie-dechets.fr permet au syndicat mixte de présenter ses activités et son organisation.

Savoie Déchets est désormais présent sur le réseau social professionnel **LinkedIn**. Les publications 2018 ont été centrées sur les besoins en recrutement et ont relayé les actualités de fin d'année : accueil d'une délégation moldave, participation au projet de mobilité hydrogène « Zero Emission Valley » en région Auvergne Rhône-Alpes...



VISITE DES INSTALLATIONS

Savoie Déchets propose des visites guidées de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets ainsi que du centre de tri de Chambéry. Le contenu et la durée des visites sont adaptés en fonction des publics et des demandes. Les deux sites proposent un parcours de visite aménagé et pédagogique.

Les visites organisées en 2018 ont augmenté. Les actions de sensibilisation sur la gestion des déchets menées par certains adhérents de Savoie Déchets auprès du jeune public ont également été plus fréquentes.



VISITEURS EN 2018

L'UVETD et le centre de tri accueillent **tous les publics** :

- élèves des établissements scolaires (de l'école primaire à l'université),
- élus et personnels des collectivités membres ou non de Savoie Déchets,
 - délégations de la République démocratique du Congo, d'Indonésie et de Moldavie reçues en 2018
- groupes, associations...
 - en 2018, association des Aînés ruraux, club seniors « Le Signal » de Vimines...



Depuis sa création en 2010, Savoie Déchets participe aux **Journées européennes du patrimoine** en organisant une journée « portes ouvertes » et gère en direct l'organisation des visites, sur inscription. Près de **130 personnes** ont participé à cet événement en 2018.

Les visites des centres de tri sont animées par les techniciens de Savoie Déchets ou les animateurs des collectivités membres.

*Pour tout renseignement concernant la visite des sites, contactez : Nathaniel LANARO, en cas d'absence, Gaëlle VELO.
Tél. 04 79 68 35 00 / contact@savoie-dechets.fr*

CSA3D

LA COOPÉRATION DU SILLON ALPIN POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE DÉCHETS (CSA3D)

La Coopération du Sillon alpin pour le développement durable déchets (CSA3D) a changé de gouvernance en 2018. Georges OUDJAUDI, vice-président de Grenoble Alpes Métropole, en est le nouveau président.

La CSA3D rassemble **17 collectivités**, pour un total de **2,9 millions d'habitants** et **1 445 communes**.

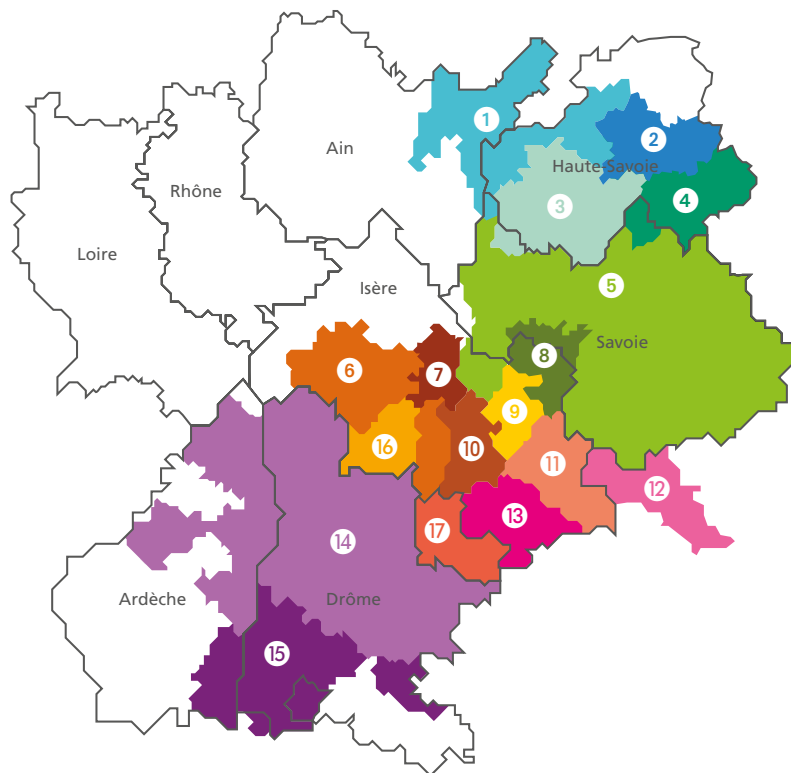
Les élus de la CSA3D ont fixé un programme de travail pour la coopération sur la durée du mandat (jusqu'en 2020).

Les collectivités de la CSA3D sont engagées dans une démarche partenariale dont les trois principaux objectifs sont de :

- constituer un **réseau d'échanges** sur des thématiques comme la prévention, le recyclage et la valorisation, la comparaison des coûts de fonctionnement...
- **mutualiser** les équipements publics et les compétences,
- développer une **stratégie commune** en matière de gestion et de traitement des déchets à l'échelle du Sillon alpin.

1. SIDEPAGE
2. SIVOM Région de Cluses
3. SILA
4. SITOM des Vallées du Mont-Blanc
5. Savoie Déchets
6. SICTOM des Pays de la Bièvre
7. CA du Pays voironnais
8. SIBRECSA
9. CC Pays du Grésivaudan (*hors Sibrecsa*)
10. CA Grenoble Alpes Métropole
11. CC de l'Oisans
12. CC du Briançonnais
13. CC de la Matheysine, du Pays de Corps et des Vallées du Valbonnais
14. SYTRAD
15. SYPP
16. SICTOM Sud Grésivaudan
17. CC du Trièves

17 COLLECTIVITÉS



2,9 MILLIONS D'HABITANTS

SAVOIE DÉCHETS ► ORGANISATION INSTITUTIONNELLE

Le **Syndicat mixte** est placé sous la responsabilité d'un président et de six vice-présidents.

Le fonctionnement de Savoie Déchets est assuré par un **Comité syndical** composé de 39 élus représentant les 13 collectivités membres. Le fonctionnement institutionnel de Savoie Déchets a été modifié suite à la mise en place de la loi NOTRe en juillet 2017. La clé de répartition des délégués du Comité syndical a été renégociée entre l'ensemble des membres. Pour chaque délégué titulaire, le groupement membre élit également un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire. Au cours de l'année 2018, le Comité syndical s'est réuni 6 fois.

ADHÉRENTS	Population (DGF* 2018)	TITULAIRES	SUPPLÉANTS
	Sièges		
Grand Chambéry	141 256 8	Lionel MITHIEUX	Jean CALLE
		Daniel ROCHAIX	Jean-Pierre COENDOZ
		Aloïs CHASSOT	Henri DUPASSIEUX
		Pierre GERARD	Jérôme ESQUEVIN
		Delphine JULIEN	Pierre HEMAR
		Jean-Charles METRAS	Agnès LECERCLE
		Anne ROUTIN	Adeline VINCENT
CA Arlysère	67 654 6	Florence VALLIN-BALLAS	Corine WOLFF
		Frédéric BURNIER-FRAMBORET	Patrice BURDET
		Édouard MEUNIER	Xavier DESMARETS
		Lionel MOLLIER	Christian EXCOFFON
		Christian RAUCAZ	Georges MEUNIER
CC Cœur de Savoie**	12 712 2	Michel ROTA	À désigner
		Françoise VIGUET-CARRIN	Thierry RANGONE
SIRTOM de Maurienne	73 357 6	Catherine GASCOIN	Ève BUEVOZ
		Marc GIRARD	Alexandre DALLA-MUTTA
		François CHEMIN	Bernard BALMAIN
		Patrick LESEURRE	Marie-Thérèse BOIS
		Claude REYNAUD	Jean-Louis BOUGON
		Christian SIMON	Joël CECILLE
Grand Lac	80 521 6	Jean-Yves TOESCA	Christian JOET
		José VARESANO	Marie-France RANCUREL
		Jean-Marc DRIVET	Eudes BOUVIER
		Marie-Claire BARBIER	Fabien COUDURIER
		Corinne CASANOVA	Marie-Pierre FRANÇOIS
CC Cœur de Chartreuse	19 030 2	Marina FERRARI	Rémi FURLAN
		Didier FRANÇOIS	Yves GRANGE
		Christian REBELLE	Jean-Marc JOURDAN
		Denis BLANQUET	Alain LECLERCQ
CC de Yenne	7 636 1	Élisabeth SAUVAGEON	Jacques RICHEL
		Christian GARIOUD	Christian CHAPEAU
CC du lac d'Aiguebelette	6 481 1	Pascal ZUCCHERO	André BOIS
		Gaston PASCAL-MOUSSELARD	À désigner
CC de Haute Tarentaise	40 164 1	Jean-Claude FRAISSARD	À désigner
		Véronique GENSAC	Pierre GONTHIER
CC des Versants d'Aïme	24 032 2	Daniel RENAUD	Joël OUGIER-SIMONIN
		Jean-Baptiste MARTINOT	Thierry MONIN
CC Val Vanoise	26 838 1	Jean COSTE	Jean-Yves MORIN
CC des Vallées d'Aigueblanche	11 271 1	Georges SAINT-GERMAIN	Klébert SILVESTRE
CC Cœur de Tarentaise	23 146 1		
Total	534 098 39	39 délégués titulaires	39 délégués suppléants



Lionel MITHIEUX
Président



Denis BLANQUET
1^{er} vice-président en charge
des ressources humaines,
des marchés publics et de
l'administration générale



**Frédéric BURNIER
FRAMBORET**
2^e vice-président en charge
du tri sélectif et de l'exten-
sion des consignes de tri



François CHEMIN
3^e vice-président en charge
de la communication et des
évolutions de compétences



Jean-Marc DRIVET
4^e vice-président en charge
des finances



Daniel ROCHAIX
5^e vice-président en charge
des biodéchets



**Gaston PASCAL-
MOUSSELARD**
6^e vice-président en charge
du territoire de la Haute
Tarentaise et de la
Coopération du Sillon alpin
pour le développement
durable déchets (CSA3D)

*Population DGF (dotation globale de fonctionnement) : population totale + résidences secondaires et places de caravanes.

**En représentation-substitution des communes de Cruet, Fréterive, Saint-Jean-de-la-Porte, Saint-Pierre-d'Albigny, Betton-Bettonnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux-sur-Gelon, Champlaurant, Châteauneuf, Coise-Saint-Jean-Pied-Gauthier, Hauteville, Montendry, Villard-Léger.

SAVOIE DÉCHETS ► ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

Le fonctionnement opérationnel de Savoie Déchets est assuré par :

Une équipe administrative de 7 agents.

Une équipe technique de 49 agents pour la maintenance et l'exploitation de l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets.

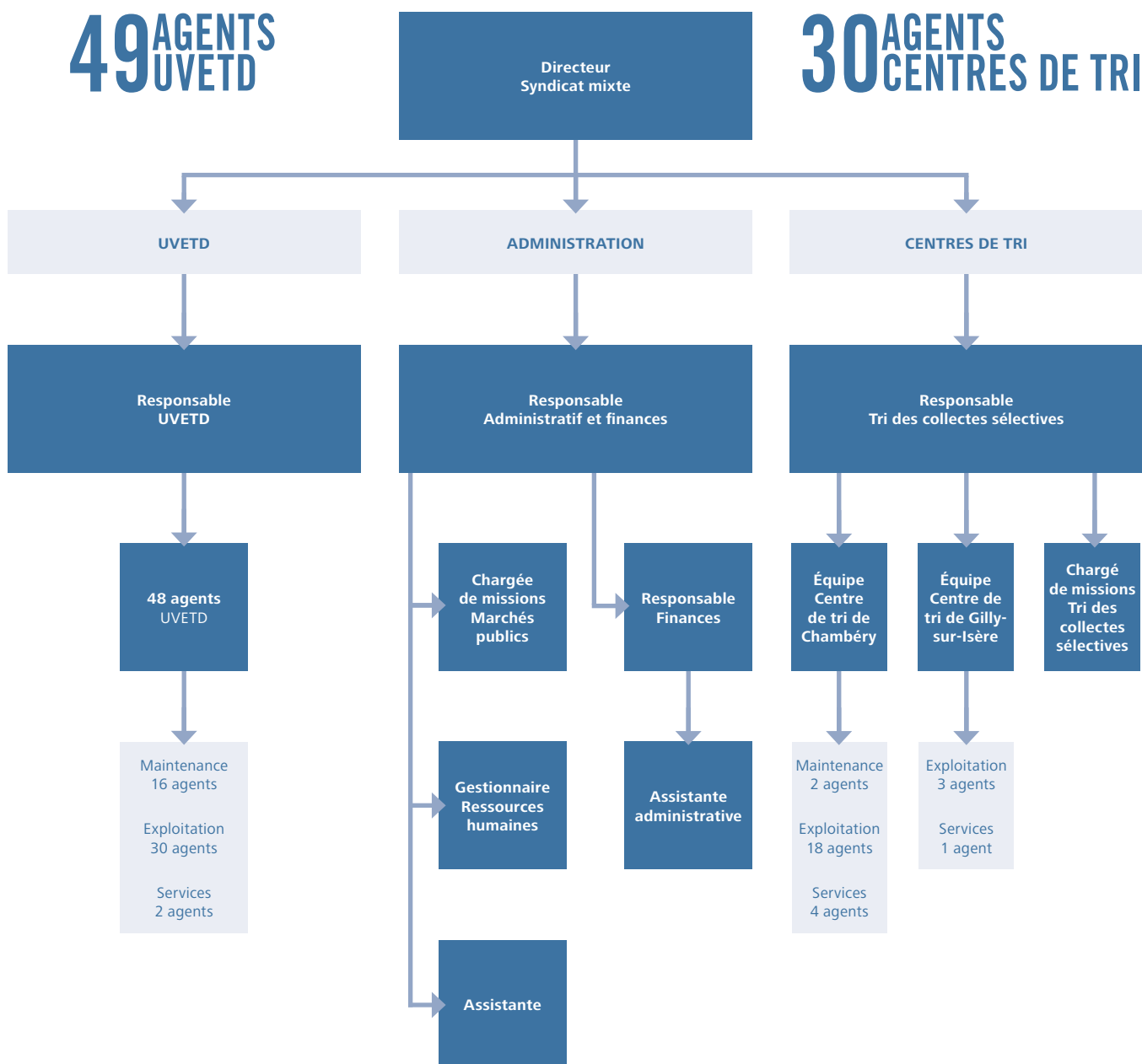
Une équipe technique et administrative de 30 agents pour l'exploitation des centres de tri de Chambéry et Gilly-sur-Isère.

Une convention signée avec Grand Chambéry permet à Savoie Déchets de bénéficier de l'expertise de ses services fonctionnels (Directions des finances et des systèmes d'information).

INSTANCES DE CONSULTATION

La **Commission consultative des services publics locaux** (CCSPL) a été réinstallée et s'est réunie deux fois : en juin 2018 pour donner son avis sur le rapport d'activités 2017 et en décembre 2018, sur le maintien des tarifs de 2018 pour 2019. Elle a également effectué une visite de l'UVETD à l'automne.

La **Commission de suivi de site** (CSS) s'est réunie le 31 janvier 2018 pour présenter les actions menées par l'inspection des installations classées en 2017 à l'UVETD en matière de rejets (tonnages incinérés).



LA VALORISATION DES DÉCHETS



25 000 TONNES DE CO₂
ÉCONOMISÉES
EN CHAUFFAGE URBAIN

L'incinération des déchets dans l'Unité de valorisation énergétique et de traitement des déchets (UVETD) de Chambéry permet de produire de la chaleur transformée en énergie. Une partie de cette énergie est fournie à la SCDC (Société chambérienne de distribution de chaleur) qui alimente en chauffage et en eau chaude les foyers de l'agglomération chambérienne. Près **d'un tiers de la chaleur du chauffage urbain** est ainsi fournie par Savoie Déchets, ce qui représente une économie d'environ 25 000 tonnes de CO₂.



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE ET DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

L'UVETD est un **équipement industriel** régi par l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 et l'arrêté complémentaire du 10 mai 2016.

L'usine peut traiter **40 000 t/an de boues** de stations d'épuration urbaines et **120 000 t/an de déchets** non recyclables dont :

- des ordures ménagères (OM),
- des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI),
- des déchets d'activités économiques (DAE), provenant des entreprises et pouvant être assimilés aux ordures ménagères,
- des encombrants incinérables provenant des déchetteries.

L'incinération des déchets produit de la chaleur transformée en énergie.

Grâce à un coefficient de **valorisation énergétique de 73,3%** (selon la nouvelle formule de calcul de performance énergétique en vigueur), l'équipement industriel de Chambéry conserve en 2018 son **appellation « UVE »** (unité de valorisation énergétique). Cette dénomination caractérise les unités d'incinération des déchets produisant de l'électricité ou de la chaleur.

LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT

L'UVETD dispose de **trois lignes d'incinération**.

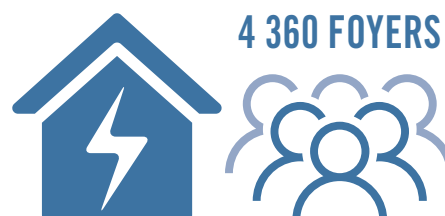
Chacune comprend :

- un four à gradins d'une capacité de 5 tonnes/heure,
- une tour de traitement des boues et de destruction des oxydes d'azote,
- une chaudière produisant de la vapeur,
- un traitement des fumées de type sec répondant aux normes de dépollution en vigueur,
- une unité de valorisation électrique de la vapeur à l'aide de turbo-alternateurs,
- une unité de valorisation thermique : production de chaleur transmise sur le réseau de chauffage urbain limitant l'utilisation de combustibles fossiles (gaz et fuel).

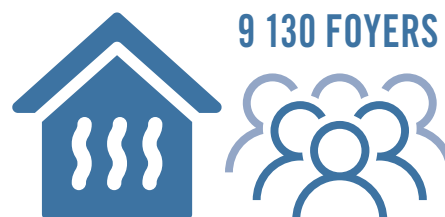
Les brûleurs à fuel des fours ont été remplacés par des brûleurs à gaz en septembre 2018.

En 2018, l'UVETD a produit :

- **30 188 MWh d'électricité** dont :
 - **20 426 MWh** vendus à EDF,
 - **9 762 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.
- Besoins annuels en électricité **de près de 4 360 foyers.**



- **92 066 de vapeur** dont :
 - **78 274 MWh** vendus au chauffage urbain,
 - **13 792 MWh** autoconsommés pour son fonctionnement propre.
- Besoins annuels en chauffage et eau chaude **de près de 9 130 foyers.**



73,3%

TAUX DE VALORISATION

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES INFECTIEUX (DASRI)

Les DASRI suivent un parcours spécifique au sein de l'UVETD.

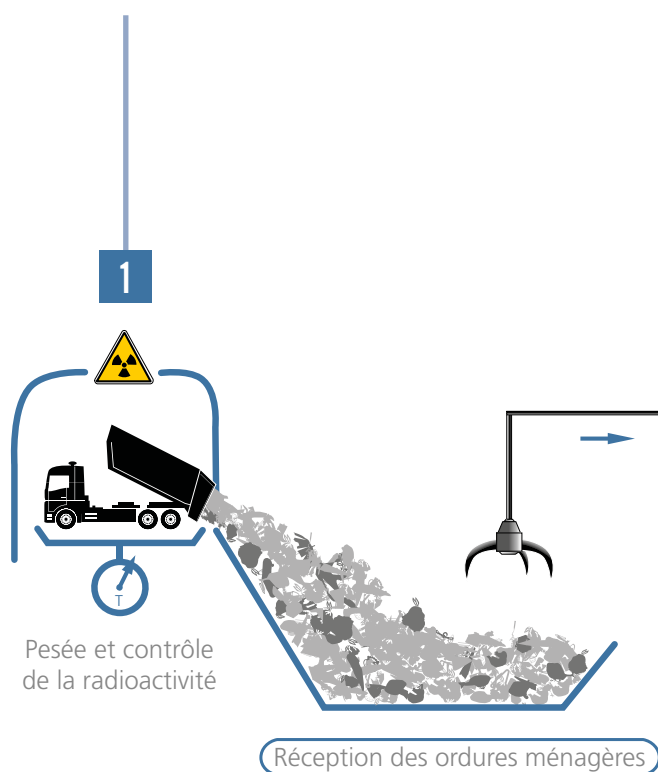
Les transporteurs livrent les DASRI dans des bacs spécifiques dans un hall de stockage dédié. Les bacs sont enregistrés (pour garantir leur traitement sous 48 heures), pesés, contrôlés (détection de radioactivité). Les DASRI sont ensuite vidés dans une navette qui va se déverser dans les fours où ils sont incinérés avec les déchets ménagers. Puis les bacs vides sont lavés et désinfectés dans une machine dédiée et stockés avant de repartir dans le circuit de collecte. Le flux des bacs pleins est totalement isolé du flux des bacs propres.



LES SIX ÉTAPES DE LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

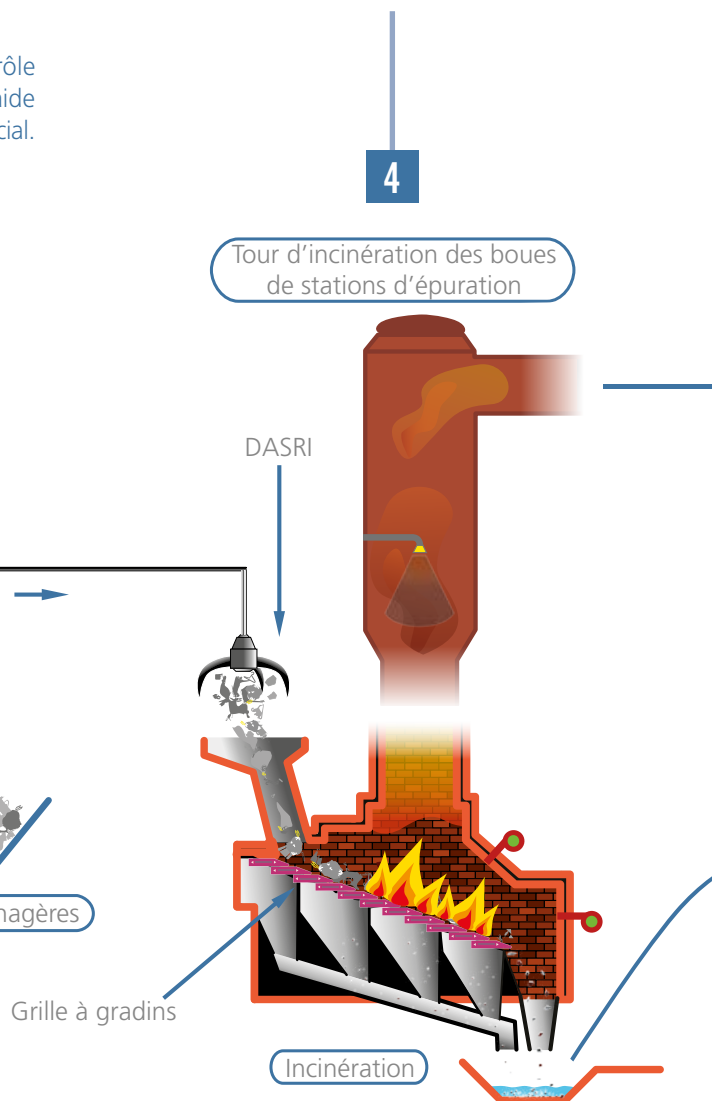
LIVRAISON DES DÉCHETS/CHARGEMENT DES FOURS

Les déchets arrivant sur le site sont pesés à l'entrée et contrôlés (contrôle de radioactivité). Ils sont stockés dans une fosse avant d'être repris à l'aide d'un grappin pour alimenter les fours. Les DASRI suivent un parcours spécial.



TRAITEMENT DES BOUES DE STATIONS D'ÉPURATION URBAINES

Les boues sont stockées dans des silos avant d'être pulvérisées à contre-courant des fumées dans les tours IBISOC au-dessus des fours.



COMBUSTION

Dans la trémie de chargement, un poussoir introduit les déchets dans le four. Ils tombent alors sur une grille à gradins dont les mouvements permettent leur avancée. Afin d'assurer une combustion la plus complète possible, les déchets ne sont introduits dans le four que lorsque la température est supérieure à 850°C, ce qui permet de détruire l'ensemble des dioxines générées. L'énergie produite par la combustion des déchets permet de maintenir le four au-dessus de 850°C. Toutefois, en cas de chute de la température, des brûleurs se mettent automatiquement en service. La combustion est entretenue par apport d'air sous le plan de grilles. Cet air, qui peut être réchauffé, a trois fonctions :

- sécher les déchets dans la zone d'introduction,
- réaliser l'incinération dans la partie centrale de la grille,
- pré-refroidir les mâchefers générés par la combustion des déchets en sortie.

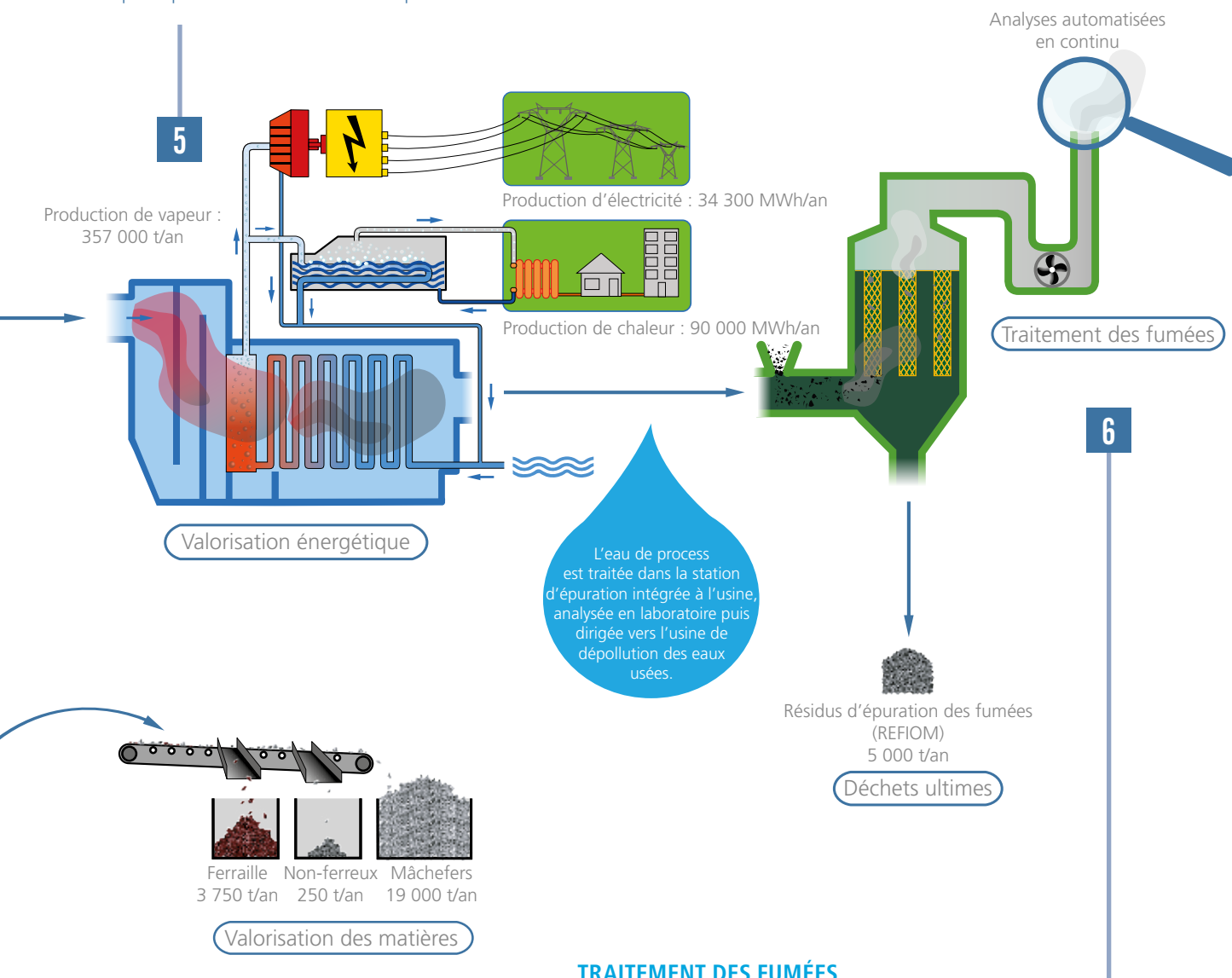
De l'air est également introduit directement dans le foyer afin d'assurer un brassage des gaz pour obtenir leur combustion complète.

LA VALORISATION DES DÉCHETS ► LA CHAÎNE DE TRAITEMENT

RÉCUPÉRATION D'ÉNERGIE

En sortie des tours IBISOC, les gaz brûlants sont refroidis dans les chaudières. L'énergie ainsi récupérée en vapeur d'eau sous pression est valorisée sous deux formes :

- en chaleur, au travers d'un réseau de chaleur,
- en électricité grâce à deux turbo-alternateurs, utilisée pour le fonctionnement propre de l'usine pour partie et revendue à EDF pour l'autre.



MÂCHEFERS

Les mâchefers issus des fours sont criblés et déferpillés. Les mâchefers sont ensuite stockés en zone de maturation où des analyses réglementaires sont effectuées pour contrôler leur composition chimique. Ils peuvent être valorisés en travaux publics. Les métaux ferreux et non-ferreux sont revendus pour être recyclés.

TRAITEMENT DES FUMÉES

Les fumées subissent un traitement de type sec en amont d'un filtre à manches et répond aux normes en vigueur :

- injection de bicarbonate de soude permettant de neutraliser et transformer en sels solides les composés acides (chlorhydrique, sulfurique et fluorhydrique),
- injection de charbon actif pour fixer les dioxines et les métaux lourds,
- injection d'urée (dont une partie récupérée dans les boues) afin de traiter les oxydes d'azote.

Les gaz épurés sont ensuite évacués par des cheminées équipées d'analyseurs en continu.

Les résidus ainsi que les particules solides (REFIOM*) restant dans les gaz sont récupérés par les filtres à manches pour être traités en Allemagne.

*REFIOM : résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères



LA VALORISATION DES DÉCHETS ► L'INCINÉRATION EN CHIFFRES

ÉVOLUTION DES TONNAGES DE DÉCHETS

	2018 (en t)	2017 (en t)	Évolution 2018/2017 (en %)
Ordures ménagères	106 310	109 091	-2,55%
Déchets d'activités économiques	3 875	2 159	+79,48%
Déchets non valorisables de déchetteries	300	398	-24,62%
Déchets hospitaliers (DASRI)	2 395	1 650	+45,15%
Autres déchets	925	882	+4,88%
Total tonnages traités à l'UVETD	113 805	114 180	-0,33%
Exportations	23 596	19 001	+24,18%
Total ordures ménagères et assimilés gérés par Savoie Déchets	137 401	133 181	+ 3,17%
Boues de station d'épuration urbaines traitées à l'UVETD	19 976	18 157	+10,02%
Boues de station d'épuration urbaines exportées	369	1 343	-72,52%
Total boues de station d'épuration urbaines gérées par Savoie Déchets	20 345	19 500	+4,33%

L'augmentation du tonnage des boues incinérées s'explique par une augmentation des apports du Syndicat intercommunal du lac d'Annecy (711 tonnes en 2017 contre 1 565 tonnes en 2018).

La diminution importante des exportations de boues de stations d'épuration au profit de leur traitement à l'UVETD de Chambéry est due à la réintégration complète des boues du Syndicat intercommunal d'assainissement de la région d'Albertville (SIARA).

Au-delà de la production d'énergie, les sous-produits issus de l'incinération des déchets sont en grande partie valorisables. **35 142 tonnes** de matériaux ont ainsi été valorisées en 2018 :

- **26 897 tonnes de mâchefers** utilisés en travaux publics, dont 18 250 tonnes valorisables de 2018 et 8 647 tonnes de 2017,
- **3 371 tonnes de ferrailles** recyclées en fonderie,
- **103 tonnes d'aluminium** recyclées en fonderie,
- **4 771 tonnes de REFIOM** valorisées dans d'anciennes mines de sel en Allemagne.

207 tonnes de mâchefers non conformes ont par ailleurs été envoyées dans une Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

137 401
TONNES GÉRÉES
EN 2018 À L'UVETD
(OM et assimilés)

AMÉNAGEMENTS PUBLICS LOCAUX UTILISANT DES MÂCHEFERS PRODUITS PAR L'UVETD

- Plateforme de covoiturage de Chignin
- RD 1006 à Bourgoin-Jallieu
- Merlon phonique à Mouxy
- Parking relais à La Ravoire

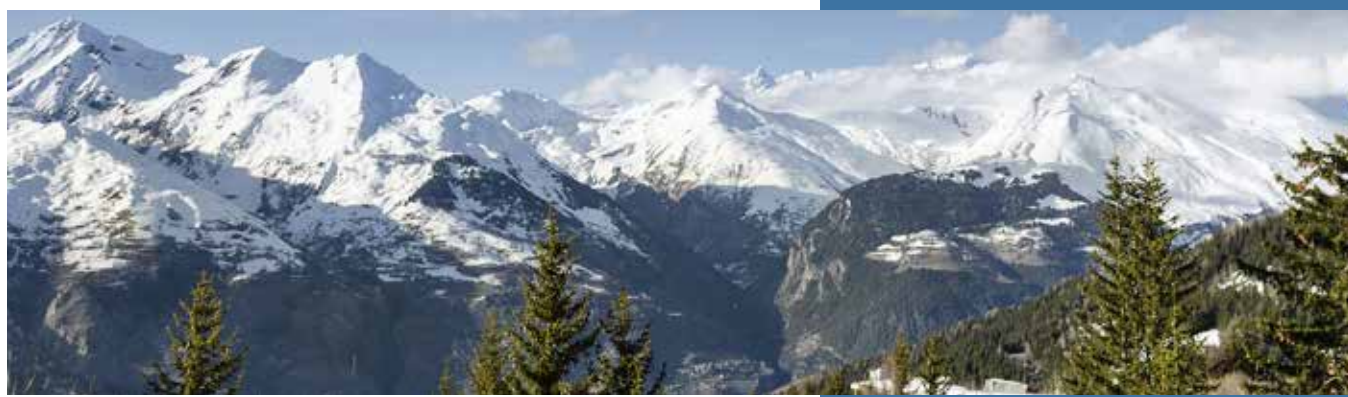
TONNAGES D'ORDURES MÉNAGÈRES PRODUITES PAR LES COLLECTIVITÉS

	2018 (en t)	2017 (en t)	Évolution 2018/2017 (en %)	Ratio (kg/hab 2018)
Grand Chambéry	33 665	32 993	+2,04	238,33
Grand Lac	18 483	18 626	-0,77	229,54
SIRTOM de Maurienne	15 051	14 905	+0,98	205,17
CC du lac d'Aiguebelette	639	652	-1,99	98,60
CC de Yenne	590	566	+4,24	77,27
CC Cœur de Chartreuse	4 158	4 109	+1,19	218,50
CC Cœur de Savoie	2 086	2 116	-1,42	164,10
CA Arlysère	13 627	13 334	+2,20	201,42
CC de Haute Tarentaise	11 861	11 554	+2,66	295,31
CC des Vallées d'Aigueblanche	2 723	2 548	+6,87	241,59
CC des Versants d'Aime	5 115	4 993	+2,44	212,84
CC Cœur de Tarentaise	6 498	6 402	+1,50	280,74
CC Val Vanoise	8 070	7 761	+3,98	300,69
Total Savoie Déchets	122 566	120 559	+1,66	229,48

DE L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE À LA CROISSANCE VERTE

De la gestion des déchets à la croissance verte, Savoie Déchets s'implique dans une démarche volontariste d'économie circulaire qui consiste à rendre plus efficace la consommation de ressources et à diminuer les impacts sur l'environnement.

En transformant des déchets en de nouvelles ressources - chaleur et électricité - mises au service de la communauté, l'UVETD répond à ces objectifs et à l'augmentation de la part des énergies renouvelables pour une croissance verte. Les projets relatifs à l'installation d'une chaudière biomasse ou à la valorisation des biodéchets (voir page 7) sont conduits dans le même esprit.



DES RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX TOUJOURS CONFORMES

Les trois lignes d'incinération répondent aux exigences de l'arrêté préfectoral du 1^{er} décembre 2011 portant sur les rejets atmosphériques, les rejets aqueux et l'impact sur l'environnement.

L'ensemble des résultats des contrôles est communiqué chaque mois à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

CHOISIR D'ÊTRE CERTIFIÉ

L'UVETD de Savoie Déchets est certifiée ISO 14 001 depuis 2010 et ISO 50 001 depuis 2015. Le processus de certification s'organise autour d'audits de renouvellement tous les 3 ans et d'audits de suivi chaque année. L'audit de suivi de l'ISO 14 001 et ISO 50 001 s'est déroulé avec succès en novembre 2018 et permet le maintien de ces certifications.

Norme ISO 14 001

Les actions mises en œuvre en 2018 satisfont aux critères de la norme en termes de :

- réduction de la consommation d'eau,
- formalisation des consignes environnementales, énergétiques et de sécurité dans la gestion de maintenance assistée par ordinateur,
- maîtrise des rejets atmosphériques et du risque incendie,
- augmentation de la production de vapeur et d'électricité.

Norme ISO 50 001

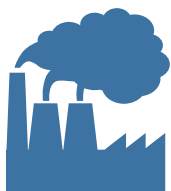
Savoie Déchets s'est engagé dans une démarche volontaire de certification ISO 50 001 en 2015.

Cette certification repose sur quatre objectifs :

- la réduction des consommations et l'augmentation de la production d'énergie,
- la reconnaissance externe,
- la mise en œuvre de meilleures pratiques énergétiques et de l'amélioration en continu,
- l'obtention d'un dégrèvement de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes).



CONTRÔLES ENVIRONNEMENTAUX



REJETS GAZEUX

Les trois lignes de combustion sont équipées d'analyseurs des paramètres suivants : acide chlorhydrique, dioxyde de soufre (SO₂), oxydes d'azote (NOx), carbone organique total (COT), acide fluorhydrique (HF), poussières, oxygène (O₂), eau (H₂O), dioxyde de carbone (CO₂), monoxyde de carbone (CO), ammoniac (NH₃), T°C, pression, débit.

En complément, chaque ligne est équipée d'un système de prélèvement en continu sur cartouches pour les dioxines et furanes. Ces cartouches sont envoyées mensuellement dans un laboratoire pour analyses. En parallèle, un organisme indépendant effectue deux fois par an un contrôle de tous ces paramètres en sortie de cheminée.

Des contrôles inopinés peuvent également être réalisés à la demande de la Direction régionale de l'équipement de l'aménagement et du logement (DREAL).



MESURES DES REJETS GAZEUX

	HCl	SO ₂	NOx	CO	HF	COT	Poussières	NH ₃	Dioxines	Débit	Fonctionnement des fours
Unité	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg/Nm ³	mg	KNm ³ /h	J hh:mm
Ligne de four 1	8,62	14,82	110,14	1,99	0,04	0,18	0,07	0,79	2,15	33,141	318 j 21:15
Ligne de four 2	8,71	19,98	122,54	2,42	0,17	0,87	0,03	0,26	0,93	37,122	317 j 04:34
Ligne de four 3	8,65	12,09	149,92	3,6	0,38	0,02	0,63	0,17	12,56	31,743	307 j 05:58
Moyenne 2018	8,66	15,63	127,53	2,67	0,197	0,357	0,243	0,407	5,213	34,002	
Maximum réglementaire	10	50	200	50	1	10	10	10	67,89		

SURVEILLANCE DE L'IMPACT DE L'INSTALLATION SUR L'ENVIRONNEMENT

Suite à une modélisation des retombées atmosphériques, des sites de prélèvements ont été validés par la DREAL.

Des mesures sont réalisées par des organismes agréés indépendants dans les domaines suivants :

- la chaîne alimentaire : lait de vache et légumes,
- les lichens,
- les sols,
- les retombées atmosphériques de polluants (par jauges Owen),
- l'air ambiant.

Il prévoit la détermination de la concentration de polluants, d'une fréquence annuelle, concernant :

- les dioxines et furanes (PCDD / PCDF),
- les métaux lourds.





REJETS AQUEUX

Tous les effluents liquides du site, y compris les eaux de pluie et de ruissellement, sont canalisés et traités suivant leurs origines.

Pour les rejets aqueux de type industriel et pour les voiries, les eaux sont traitées dans la station d'épuration interne de l'usine, avant d'être renvoyées à l'Unité de dépollution des eaux usées (UDEP) de Grand Chambéry. Les paramètres pH, température et débit sont suivis en continu. Le carbone organique (COT), la demande chimique en oxygène (DCO) et les matières en suspension (MES) font l'objet d'une analyse quotidienne. Une fois par mois, un organisme indépendant effectue un contrôle de ces paramètres ainsi que celui de l'azote organique et ammoniacal (NTK), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX). Deux fois par an, un organisme indépendant effectue un contrôle sur les dioxines et furanes.

CONTRÔLES DES ÉMISSIONS SONORES

Des mesures sont effectuées tous les trois ans à proximité de l'usine pour contrôler les niveaux sonores conformément à l'arrêté préfectoral.

Le dernier contrôle effectué en 2017 était conforme.



MESURES DES REJETS AQUEUX

	pH	T°	Débit	MEST	DCO	DBO5	Azote Kjeldahl	Fluorures	Cyanures libres	AOX	Cadmium
Unité	-	° C	m³/j	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l
Moyenne 2018	7,52	35,29	51,55	23,21	366,5	83,83	17,88	0,57	<10	0,3	<0,010
Maximum réglementaire	5,5<pH<8,5	<30	400	1000	1500	800	200	15	100	1	0,05

	Thallium	Arsenic	Plomb	Chrome	Chrome VI	Cuivre	Nickel	Zinc	Mercure	HCT	Dioxines (PCDD) Furannes (PCDF)
Unité	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	mg/l	mg/l	mg/l	µg/l	Mg/l	Mg/l
Moyenne 2018	10	0,01	0,017	0,275	36,67	0,02	0,01	0,023	0,5	0,5	4,92 X 10 ⁻¹²
Maximum réglementaire	50	0,1	0,2	0,5	100	0,5	0,5	1,5	30	5	0,3.10 ⁻⁶

Le dépassement du seuil de température est dû au recyclage de l'eau dans le process de l'UVETD afin de réduire les volumes de rejet vers l'UDEP de Grand Chambéry.

Les eaux de voirie non souillées sont rejetées dans le milieu naturel via un décanteur-déshuileur.

Les eaux de toiture sont rejetées directement dans le milieu naturel.

Pour les rejets aqueux en milieu naturel, une fois par an, un organisme extérieur effectue un contrôle des paramètres débit, température, pH, matières en suspension (MES), carbone organique (COT), demande chimique en oxygène (DCO), métaux lourds (mercure, cadmium, thallium, arsenic, plomb, chrome, chrome hexavalent, cuivre, nickel, zinc), fluorures, cyanures libres, hydrocarbures totaux et halogènes organiques absorbables (AOX), dioxines et furanes.

CONTRÔLES DES APPAREILLAGES DE MESURES

Les appareils de mesures sont inspectés chaque année pour garantir la fiabilité des contrôles.

Depuis 2006, date de la modernisation de l'usine, les résultats ont toujours été conformes à la réglementation et aucun impact sur l'environnement n'a jamais été constaté.





LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES

27 734 TONNES DE COLLECTES SÉLECTIVES

2 CENTRES DE TRI

Savoie Déchets exploite en régie directe deux centres de tri, à Gilly-sur-Isère et à Chambéry.

Les activités des centres de tri sont :

- le tri et la gestion des collectes sélectives,
- le conditionnement et la gestion des cartons de déchetterie ou de professionnels.

Les déchets triés et conditionnés dans les centres de tri sont ensuite acheminés vers les filières de recyclage.

*Le centre de tri de Gilly-sur-Isère est régi par les arrêtés préfectoraux du 6 janvier 1999, 30 juillet 2013 et 29 août 2014.
Le centre de tri de Chambéry est régi par l'arrêté préfectoral du 4 juillet 2018.*



LES FLUX TRAITÉS

Les consignes de tri de matériaux diffèrent d'une collectivité à l'autre. Trois types de flux collectés sont donc traités dans les centres de tri de Savoie Déchets.



Journaux/revues

Journaux, magazines, publicités, papiers divers.



Emballages

Bouteilles en plastique transparentes ou opaques, emballages métalliques en acier et en aluminium, briques pour liquides alimentaires, emballages en carton et cartonnets.



Multi-matériaux

Emballages et papiers collectés en un seul flux.

En 2018

GILLY-SUR-ISÈRE

Collectes sélectives

6 797 tonnes

Balles de cartons produites

5 936 tonnes

CHAMBÉRY

20 937 tonnes

6 735 tonnes

27 734 tonnes*

12 671 tonnes



*dont 21 372 tonnes de Savoie Déchets et 6 362 tonnes des Sictom de Morestel et du Guiers, des Communautés de communes Bugey sud, du plateau d'Hauteville, des Sources du lac d'Annecy, et du Sidefage.

LES ÉQUIPES

76 personnes travaillent au tri des collectes sélectives :

- **54 agents** dans le **centre de tri de Chambéry**, dont 30 en parcours d'insertion professionnelle,
- **22 agents** dans le **centre de tri de Gilly-sur-Isère**, dont 18 en parcours d'insertion professionnelle.

ENGAGEMENT POUR L'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE

Partenaire des structures locales d'insertion, Savoie Déchets participe à la lutte contre l'exclusion à travers l'insertion par l'économie. Près de 50 personnes qui rencontrent des difficultés sociales et professionnelles sont ainsi employées sur les deux centres de tri.

 **76 AGENTS**

LE PROCESS DU CENTRE DE TRI DE CHAMBÉRY

LE TRIEUR OPTIQUE

Les corps creux non ferreux sont alors dirigés vers un trieur optique qui permet de séparer trois flux :

- un flux PEHD/ELA,
- un flux PET clair/PET foncé
- un flux « autres produits ».

Des trieurs affinent le tri de ces trois flux en séparant le PEHD, l'ELA, le PET clair, le PET foncé, les matières valorisables et les indésirables.

LE SÉPARATEUR MAGNÉTIQUE

Le flux corps creux est dirigé vers un overband qui permet d'extraire mécaniquement les métaux ferreux qui sont ensuite dirigés vers une presse à paquets.

LE CRIBLE BALISTIQUE

Les éléments les plus petits (inférieurs à 180 mm) sont orientés vers un crible balistique permettant de séparer les corps creux, les corps plats et les fines de petites dimensions (inférieurs à 50 mm).

Sur le flux des corps plats, des trieurs affinent le tri issu du crible balistique, en enlevant les matières valorisables et indésirables.

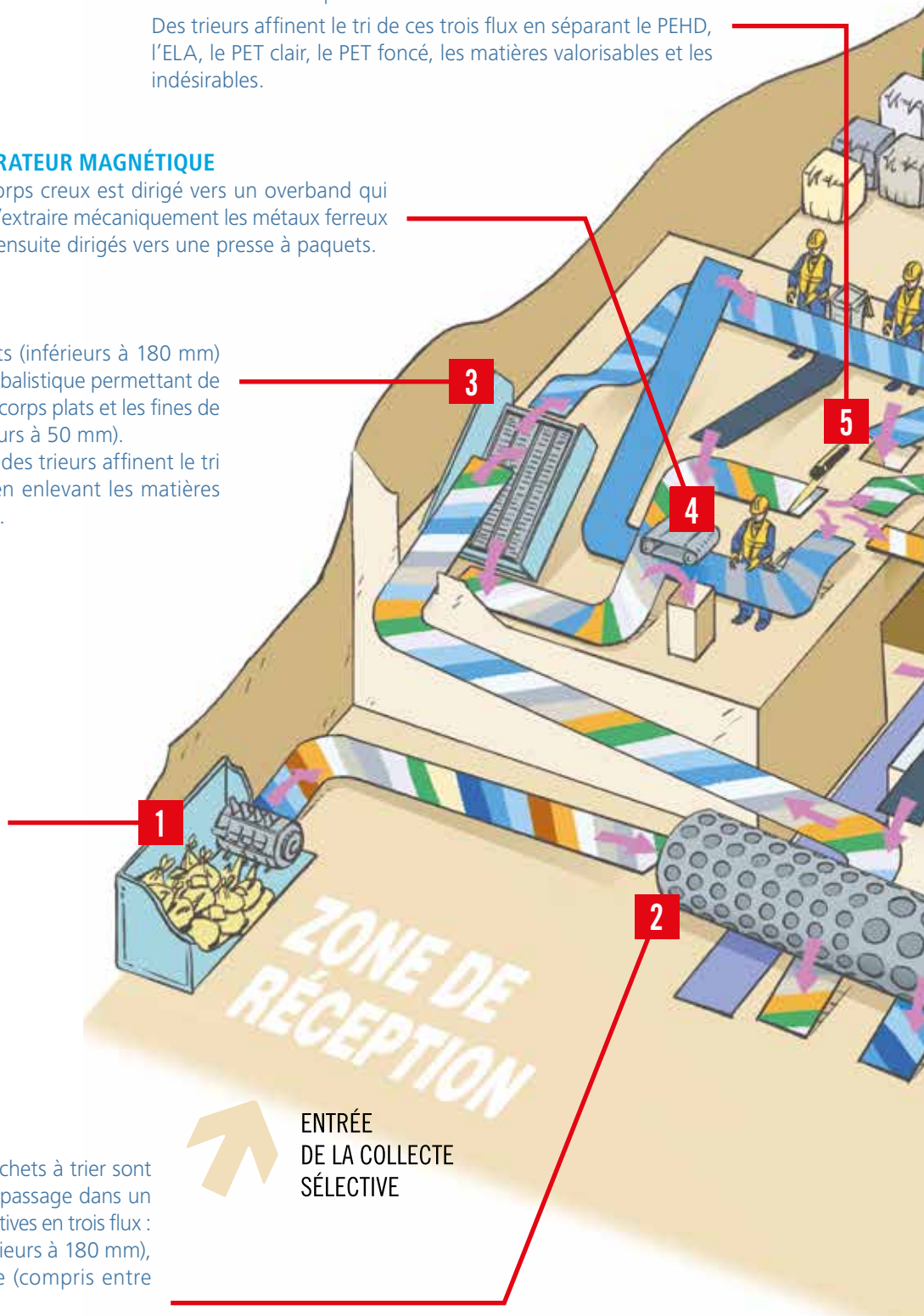
L'OUVREUR DE SACS

Le chargement s'effectue par une trémie permettant d'ouvrir les sacs et de décompacter la matière.

LE TROMMEL

À partir de l'ouvreur de sacs, les déchets à trier sont acheminés sur un convoyeur avant passage dans un trommel qui sépare les collectes sélectives en trois flux :

- les éléments les plus petits (inférieurs à 180 mm),
- les éléments de taille moyenne (compris entre 180 et 320 mm),
- les éléments de grande taille (supérieurs à 320 mm).





SORTIE
DES MATIÈRES
COMPACTÉES

STOCKAGE
DES BALLES

PET INCOLORES
PET COLORÉS
PEHD
ELA
ACIER
ALUMINIUM
CARTONNETTES
PAPIERS - JOURNAUX - MAGAZINES
GROS CARTONS
SACS

8

LA PRESSE

Les éléments triés sont ensuite mis en balles pour être stockés puis expédiés vers les filières de recyclage.

6

LA CABINE DE TRI MANUEL

Les éléments de taille moyenne et grande (supérieurs à 180 mm) sont acheminés en cabine de tri où la matière est triée par des opérateurs.

7

LES ALVÉOLES

Les matériaux triés sont stockés dans les alvéoles avant mise en balles.



LE TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES ► LES CHIFFRES

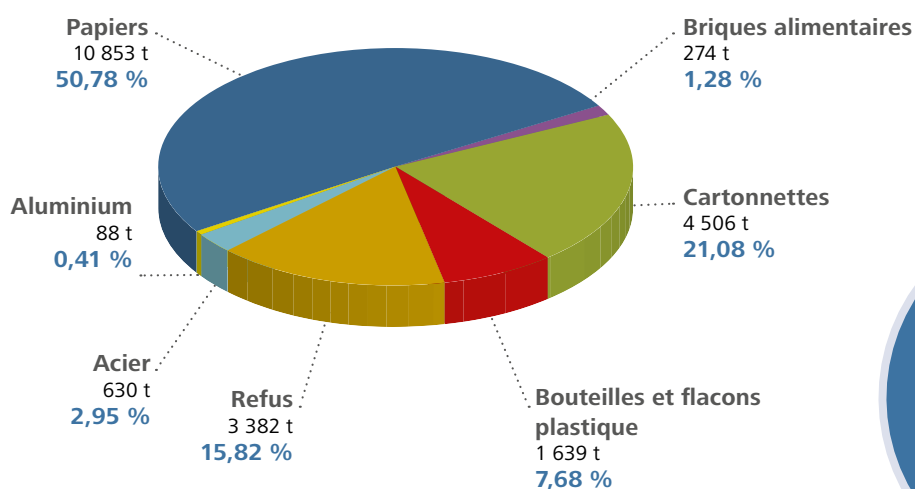
LES TONNAGES COLLECTÉS EN 2018

Le volume global de la collecte sélective est en augmentation de 1,01% par rapport à l'année 2017.

CENTRES DE TRI	EMBALLAGES		JOURNAUX/REVUES		MULTI-MATÉRIAUX		Tonnages				Évolution 2018 /2017	
	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Gilly	Chy	Total 2018	Total 2017		
Collectivités adhérentes	Tonnes										%	
Chambéry	CC du lac d'Aiguebelette	206		129				0	335	335	310	+8,06
	CC Cœur de Chartreuse	188		269				0	457	457	444	+2,93
	Grand Lac			175		3 537		0	3 712	3 712	3 514	+5,63
	Grand Chambéry			374		6 659		0	7 033	7 033	7 449	-5,58
	CC de Yenne	212		209				0	421	421	383	+9,92
	SIRTOM de Maurienne					2 308		0	2 308	2 308	2 213	+4,29
Gilly + Chambéry	CC de Haute Tarentaise					750	308	750	308	1 058	996	+6,22
	CC des Versants d'Aime					605	188	605	188	793	742	+6,87
	CC Cœur de Tarentaise					570	105	570	105	675	643	+4,98
	CC Val Vanoise					322	325	322	325	647	586	+10,41
Gilly	CC des Vallées d'Aigueblanche					343		343	0	343	333	+3,00
	CA Arlysère	127		268		2 718		3 113	0	3 113	3 093	+0,65
	CC Cœur de Savoie	154		323				477	0	477	452	+5,53
Total Savoie Déchets	281	606	591	1 156	5 308	13 430	6 180	15 192	21 372	21 158	+ 1,01	

VERS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

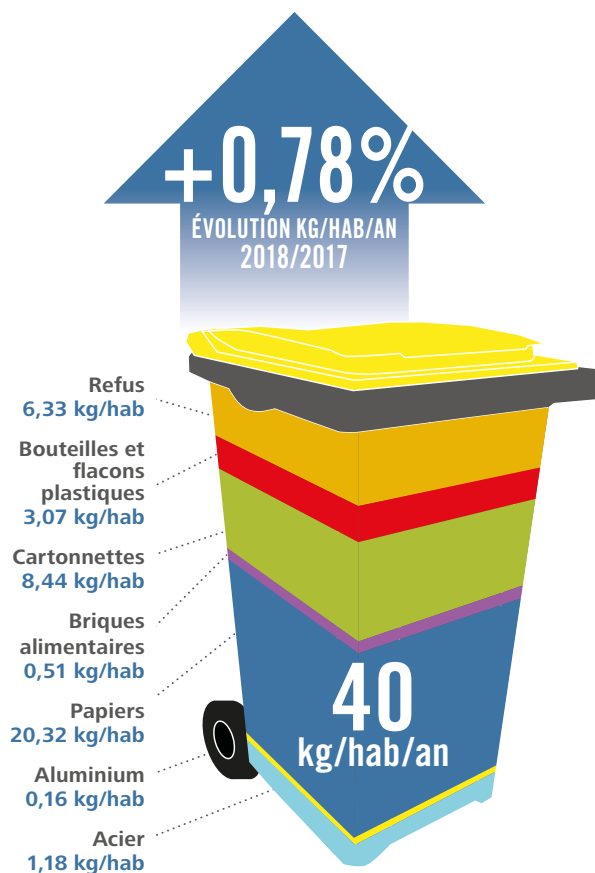
Les tonnages triés et conditionnés dans les centres de tri sont vendus et expédiés vers les filières de recyclage.



**EN 2018,
17 990 TONNES
DE DÉCHETS**
ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE
RECYCLÉS POUR CRÉER
DE NOUVEAUX PRODUITS.

PERFORMANCE DE TRI

Collectivités adhérentes	2017		2018		
	Collecte sélective kg/hab	Taux de refus %	Collecte sélective hors refus kg/hab		
Chambéry	CC du lac d'Aiguebelette	48,01	51,69	23,2	39,71
	CC Cœur de Chartreuse	23,13	24,01	8,8	21,90
	Grand Lac	43,55	46,10	12,8	40,18
	Grand Chambéry	52,98	49,79	25,2	37,23
	CC de Yenne	51,00	55,13	21,2	43,46
SIRTOM de Maurienne	SIRTOM de Maurienne	30,19	31,46	17,5	25,96
	CC de Haute Tarentaise	24,86	26,34	25,4	19,64
Gilly + Chambéry	CC des Versants d'Aime	30,63	33,00	24,1	25,03
	CC Cœur de Tarentaise	27,80	29,16	20,2	23,27
Gilly	CC Val Vanoise	21,84	24,11	18,6	19,63
	CC des Vallées d'Aigueblanche	29,52	30,43	18,5	24,81
	CA Arlysère	46,10	46,01	19,5	37,03
	CC Cœur de Savoie	35,95	37,52	13,7	32,37
Total Savoie Déchets	39,71	40,02	20,2	30,02	

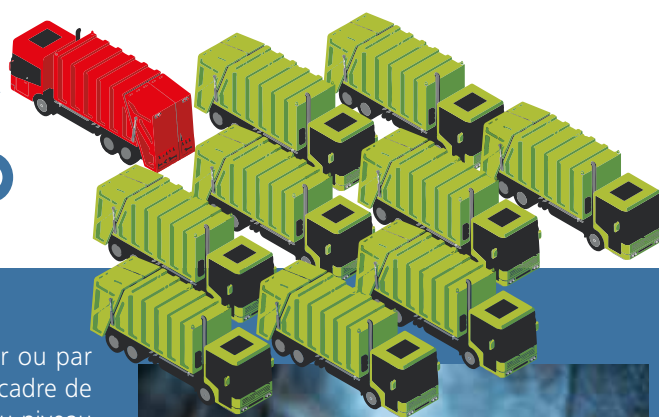


21 372 TONNES TRIÉES EN 2018

POUR LES ADHÉRENTS SAVOIE DÉCHETS

20 %

TAUX DE REFUS



IMPORTANCE DE LA QUALITÉ DU TRI

Les « refus de tri » correspondent aux déchets jetés par erreur ou par manque de civisme avec les emballages et papiers triés dans le cadre de la collecte sélective. Ils engendrent des problèmes techniques au niveau du parcours de traitement et mettent les agents en danger.

- En 2018, les refus de tri représentent plus de 20% des tonnages entrants sur les centres de tri. Un taux trop élevé qui appelle une sensibilisation accrue des habitants aux bons gestes de tri.
- Sur cette période, 90 tonnes d'éléments métalliques non recyclables ont été isolées dans les centres de tri (chaises, casseroles, ski...) et orientées vers les filières de valorisation des métaux.
- 3 tonnes de déchets dangereux ont été évacuées des centres de tri de (filtres à huiles de voiture, produits chimiques, bouteilles de gaz, batteries...) et envoyées dans des filières de traitement adaptées.



11 agents piqués et pris en charge médicalement.



LES INDICATEURS FINANCIERS



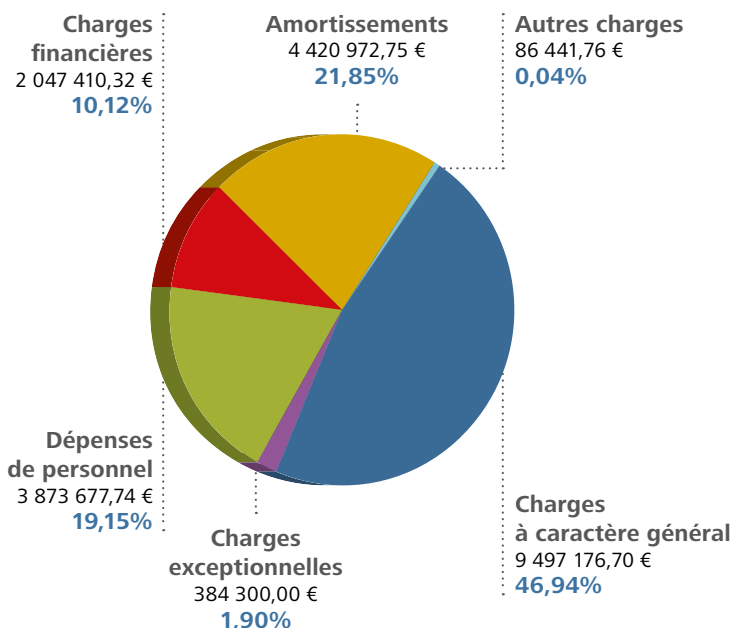
La maîtrise des coûts de fonctionnement des installations, tout comme la préoccupation de l'impact sur l'environnement et le respect de la réglementation, est l'une des priorités des élus et des agents de Savoie Déchets. Dans ce sens, les décisions prises et les investissements effectués en faveur du tri et de la valorisation des déchets contribuent à **limiter les coûts, tout en maintenant un service public de qualité.**



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les efforts d'optimisation des dépenses de fonctionnement ont pour objectif de parvenir à un coût de traitement des déchets le plus bas possible, tout en respectant scrupuleusement les impératifs de protection de l'environnement.

Les résultats de 2018 confirment la pertinence, l'efficacité et la légitimité de notre structure publique. Ils permettent en outre de maintenir un niveau de prix de prestations équivalent depuis 9 ans et d'étudier de nouvelles perspectives de développement du service public sur notre territoire.



UVETD

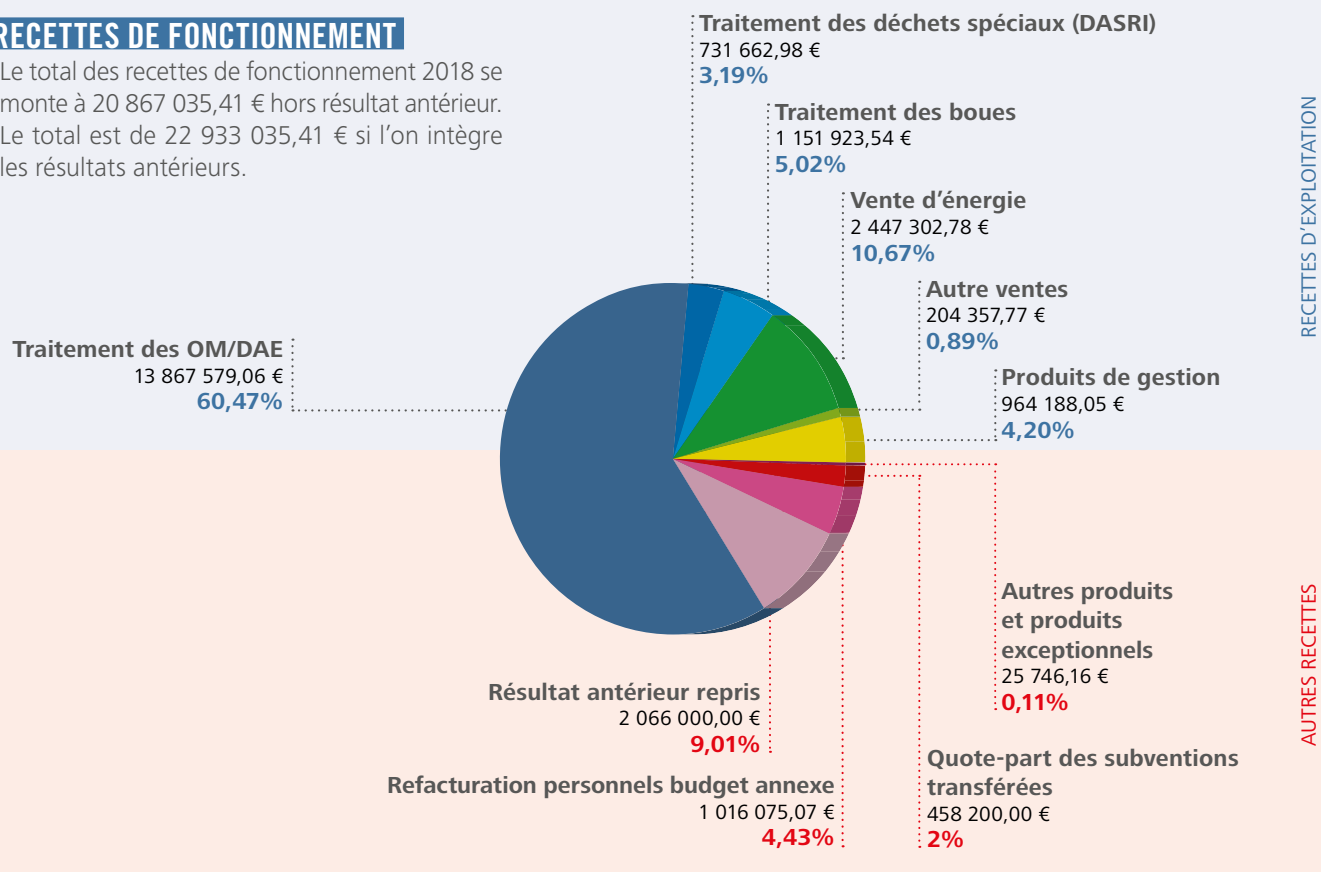
DÉPENSES 2018 | 20 309 979,27 €

RECETTES 2018 | 20 867 035,41 €



RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le total des recettes de fonctionnement 2018 se monte à 20 867 035,41 € hors résultat antérieur. Le total est de 22 933 035,41 € si l'on intègre les résultats antérieurs.



RECETTES D'EXPLOITATION

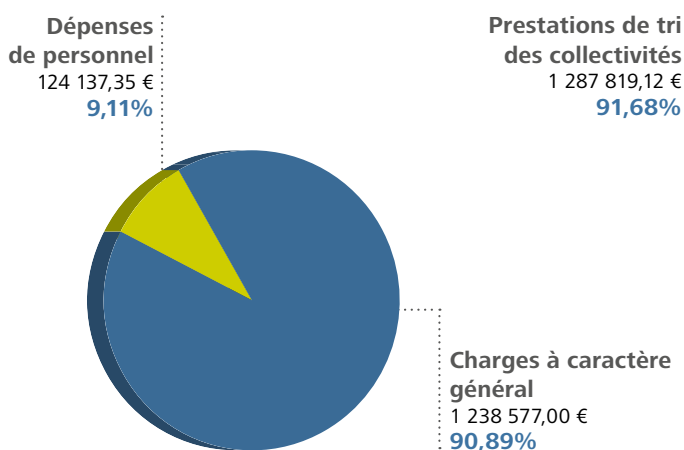
AUTRES RECETTES

CENTRE DE TRI DE GILLY-SUR-ISÈRE

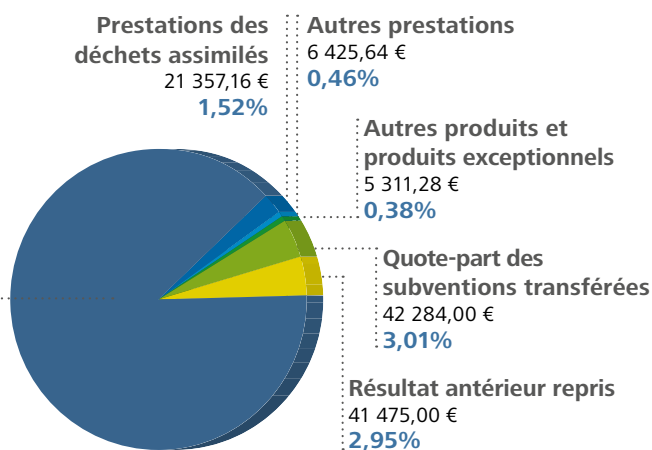
DÉPENSES 2018 | 1 362 714,35 €
 RECETTES 2018 | 1 404 672,20 €



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



RECETTES DE FONCTIONNEMENT



CENTRE DE TRI DE CHAMBÉRY

DÉPENSES 2018 | **3 044 157,30 €**
RECETTES 2018 | **3 351 716,60 €**

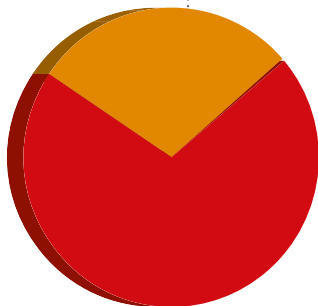
Les recettes réelles et encaissées sont de 3 351 716,60 €. Cependant une recette de 1 225 765 € reste impayée pour cause de litige. En intégrant ce chiffre, les recettes d'exploitation sont portées à 4 577 485,60 €.



DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

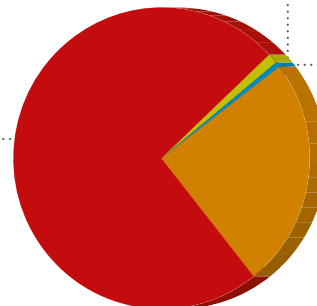
Dépenses de personnel
891 937,72 €
29,30%



Prestations de tri
3 299 387,33 €
72,08%

Charges à caractère général
2 152 219,58 €
70,70%

Autres prestations
32 964,62 €
0,72%



Ventes de marchandises
10 612,46 €
0,23%

Autres produits et produits exceptionnels
1 234 521,19 €
26,97%



TARIFICATION DES PRESTATIONS 2018

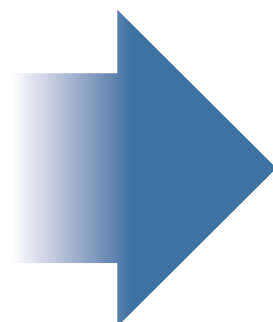
TRAITEMENT À L'UVETD	TARIFS 2018 HT (TGAP incluse)
Déchets hospitaliers	250,36 à 360,36 €/t
OM collectivités adhérentes	110,27 €/t
OM autres communes	110,27 €/t
Déchets d'activités économiques	110,27 €/t
Incinérables provenant des déchetteries	110,27 €/t
Refus de l'UDEP de Grand Chambéry	110,27 €/t
Boues (la tonne brute)	61,01 à 66,01 €/t

TRI DES COLLECTES SÉLECTIVES	TARIF 2018 HT
Flux multi-matériaux	154,00 €/t
Flux emballages	231,00 €/t
Flux papiers	41,00 €/t
Flux cartons adhérents/Clients extérieurs	26,00 €/t

DÉPENSES LIÉES AU TRAITEMENT DES SOUS-PRODUITS DE L'INCINÉRATION	COÛT DE TRAITEMENT À LA TONNE HT (hors TGAP)
REFIOM exportés en mines de sel	151,33 €/t
REFIOM exportés en ISDD*	758,70 €/t
Mâchefers exportés en Classe 2	58,20 €/t
Mâchefers utilisés en travaux publics**	7,62 €/t

* Installations de stockage de déchets dangereux

** Prix de base, chantier dans le périmètre de l'ancien territoire de « Chambéry métropole »



DEPUIS 2010
LES TARIFS DE TRAITEMENT
DE L'UVETD SONT INCHANGÉS

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2018

Directeur de la publication : Lionel Mithieux, président

Conception/rédaction : Savoie Déchets assisté de neWaru

Création graphique, mise en page et relecture : neWaru

Impression : Imprimerie Couleurs Montagne

Crédits : L. Beaumont-Atelier-111 - Grand Chambéry - neWaru

Caméléon/Berthier - Médéo - Adobe Stock - Freepik

Tirage : 800 ex. sur papier recyclé - Mai 2019

Ce document est établi conformément aux articles L.5211-39, L.2224-5 du Code général des Collectivités territoriales et du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Retrouvez le rapport d'activités 2018 sur : www.savoie-dechets.fr

RAPPORT D'ACTIVITÉS

LE SYNDICAT MIXTE SAVOIE DÉCHETS

2018



Paysage de Haute Tarentaise, Savoie, 73



Grand Chambéry - Grand Lac - Communauté d'agglomération Arlysère - Communauté de communes Cœur de Chartreuse
Communauté de communes Cœur de Savoie - Communauté de communes du lac d'Aiguebelette
Communauté de communes de Yenne - SIRTOM de Maurienne - Communauté de communes des Vallées d'Aigueblanche
Communauté de communes Cœur de Tarentaise - Communauté de communes Val Vanoise
Communauté de communes de Haute Tarentaise - Communauté de communes des Versants d'Aime

SavoieDéchets
SYNDICAT MIXTE DE TRAITEMENT DES DÉCHETS

336, rue de Chantabord - CS 22425 - 73024 Chambéry cedex
Tél. 04 79 68 35 00 - Fax 04 79 68 35 01 - contact@savoie-dechets.fr

www.savoie-dechets.fr